

05 mar 2015 -16:59

Appartient à Conseil des ministres du 6 mars 2015

Traitement statistique des contrats DBFM des nouvelles prisons

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'adaptation des clauses contractuelles des contrats DBFM (Design, Build, Finance, Maintain) concernant le refinancement des nouvelles prisons de Marche, Leuze-en-Hainaut, Beveren, Termonde et Haren.

Cette adaptation vise à garantir la neutralité vis-à-vis du SEC des opérations par la suppression de la clause de partage des récompenses.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>